

Première Synthèses Informations

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE EN 2006

En 2006, la progression de l'emploi salarié dans les établissements de dix salariés et plus s'accompagne d'une hausse du taux de rotation. Dans le secteur tertiaire, la part des embauches en CDI diminue. Elle augmente, en revanche, dans l'industrie et dans la construction.

Sur 1 000 salariés présents en début d'année, 68 démissionnent au cours de l'année, 24 sont licenciés pour motif personnel, et six pour motif économique, des proportions globalement stables depuis 2004. En revanche, les taux de départ en retraite augmentent et dépassent le niveau élevé de 2004 : 14 salariés sur 1 000 en 2006

Le taux de rotation progresse

La situation de l'emploi salarié marchand s'améliore en 2006 dans les établissements de plus de dix salariés. Le solde des entrées et sorties d'emploi est de +0,8 point en 2006 (tableau). Il augmente de +0,5 point par rapport à 2005. Il reste toutefois assez nettement en dessous du niveau de la fin des années 90 et du début des années 2000 (graphique 1).

En 2006, les entrées progressent dans les établissements de plus de dix salariés à un rythme plus soutenu que l'année précédente. Pour un effectif de 100 salariés en début d'année, les établissements de 10 salariés ou plus ont recruté, en moyenne, 42,5 salariés, contre 41,4 en 2005 et 40,5 en 2004. Les taux

de sortie sont également en hausse : 41,7 %, après 41,0 % en 2005 et 40,4 % en 2004.

Le taux de rotation s'élève à 42,1 % en 2006. Il augmente de 0,9 point par rapport à 2005, alors qu'il avait progressé de 0,8 point l'année précédente. Le taux de rotation augmente fortement en 2006 dans la construction (+1,4 point) et dans le sec-



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

teur tertiaire (+1,0 point), secteurs où les taux d'entrée et de sortie augmentent.

Le renouvellement de la main-d'oeuvre est beaucoup plus élevé dans le secteur tertiaire que dans les autres secteurs : le taux de rotation y est de 53,9 %, contre 23,6 % dans la construction et 19,7 % dans l'industrie. À un niveau plus fin, c'est dans le secteur des activités récréatives, culturelles et sportives qu'il est le plus élevé (124,9 %), et dans celui de la production de combustibles et carburants qu'il est le plus bas (10,9 %).

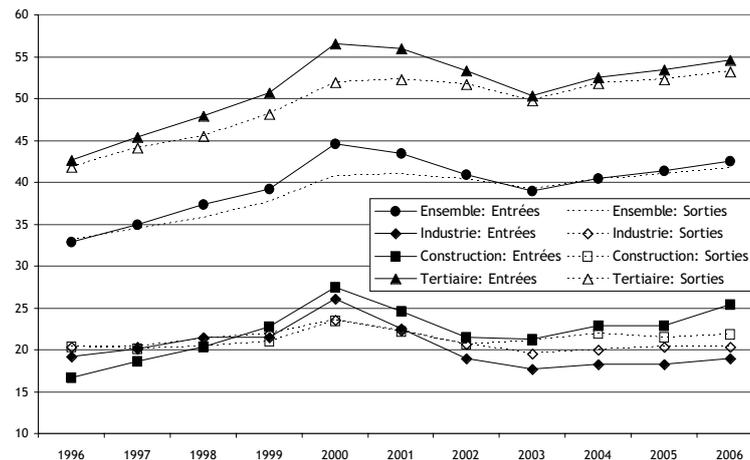
Emploi en hausse dans la construction et le tertiaire

En 2006, l'emploi salarié marchand est à nouveau en forte hausse dans les établissements d'au moins dix salariés des secteurs de la construction (+ 3,6 % d'après le solde des entrées et des sorties), mais aussi du tertiaire (+ 1,4 %). L'emploi progresse en fait fortement dans les activités immobilières (+ 2,5 %) et les services aux entreprises (+ 2,5 %).

Dans l'industrie, en revanche, les effectifs continuent à baisser, mais moins rapidement qu'en 2005 : - 1,4 % en 2006 (d'après le solde des entrées et des sorties), après - 2,0 % en 2005. Les baisses sont les plus fortes dans l'industrie automobile (- 3,4 %), l'industrie du textile (- 3,4 %), le secteur de l'habillement et du cuir (-3,8 %), l'industrie de la production de combustibles et des carburants (- 3,9 %) et les industries des équipements du foyer (-4,2 %).

Les établissements recourent plus fréquemment à l'intérim dans la construction et l'industrie que dans le tertiaire. Le taux de recours à l'intérim s'élève de 3,3 % en 2005 à 3,4 % en 2006. Il progresse notamment dans la construction : 8,8 % en 2006, contre 8,2 % en 2005.

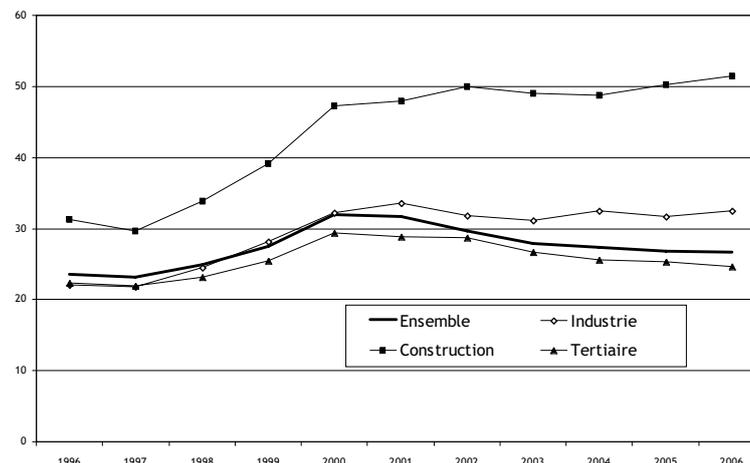
Graphique 1
Évolution des entrées et des sorties par grands secteurs d'activité depuis 1996



Source : DARES, DMMO/EMMO.

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.
Lecture : en 2006, dans le secteur tertiaire, le taux d'entrée dans les établissements de 10 salariés et plus est de 54,6 %.

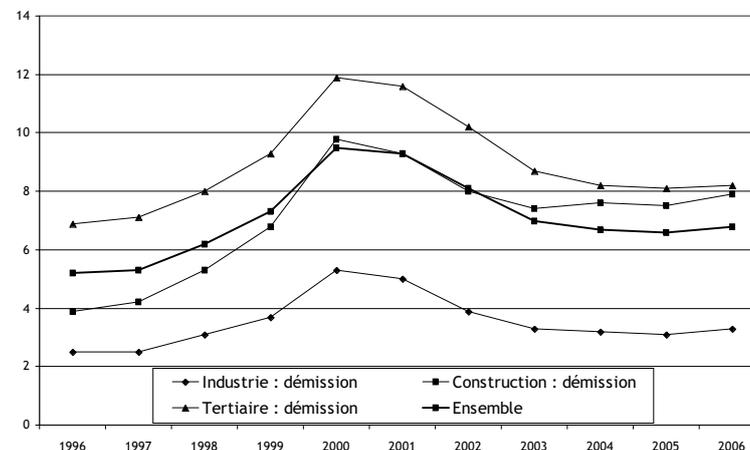
Graphique 2
Évolution de la part des CDI dans les embauches par grands secteurs d'activité depuis 1996



Source : DARES, DMMO/EMMO.

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.
Lecture : en 2006, dans le secteur de la construction, la part des CDI dans les recrutements des établissements de 10 salariés et plus est de 51,5 %.

Graphique 3
Évolution des démissions par grands secteurs d'activité depuis 1996



Source : DARES, DMMO/EMMO.

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.
Lecture : en 2006, dans la construction, le taux de démission dans les établissements de 10 salariés et plus est de 7,9 %.

Moins de CDI parmi les recrutements dans le secteur tertiaire

Plus d'une personne recrutée sur deux dans la construction a un contrat à durée indéterminée (CDI), contre un peu moins d'une sur trois dans l'industrie et d'une sur quatre dans le tertiaire. Tous secteurs confondus, la part des embauches en CDI continue de diminuer : 26,7 % en 2006, contre 27,1 % en 2005 (graphique 2). Elle baisse de 0,6 point dans le tertiaire, alors qu'elle augmente dans la construction (+1,3 point) et dans l'industrie (+0,8 point).

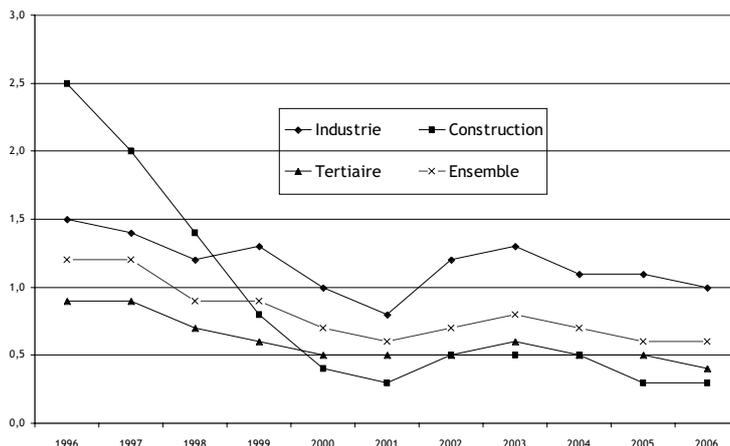
Les démissions en hausse pour la première fois depuis 2000

Comme la situation de l'emploi est plus dynamique, le taux de démission progresse légèrement dans l'ensemble des secteurs (6,8 % en 2006, après 6,6 % en 2005). La progression est plus sensible dans la construction (graphique 3). C'est la première fois que ce taux progresse depuis 2000, année où 9,5 % des salariés présents dans les établissements d'au moins dix salariés avaient démissionné. Le taux de démission reste beaucoup plus faible dans l'industrie (3,3 %) que dans la construction (7,9 %) et le tertiaire (8,2 %). Il reste très élevé dans le secteur des services aux particuliers, notamment dans l'hôtellerie-restauration où sur 100 personnes présentes en début d'année, 23 démissionnent en 2006.

Nouvelle progression du taux de sortie pour départ en retraite

Le taux de sortie pour licenciement économique pour l'ensemble des secteurs reste stable en 2006, à 0,6 % comme en 2005. Il est nettement plus élevé dans l'industrie (1,0 %) que dans la construction (0,3 %) ou le tertiaire (0,4 %) (graphique 4). Les taux de sortie pour licenciements autres qu'économiques évoluent peu : 2,4 % en 2006, contre 2,5 % en 2005. Ces taux

Graphique 4
Évolution des sorties pour licenciement économique par grands secteurs d'activité depuis 1996

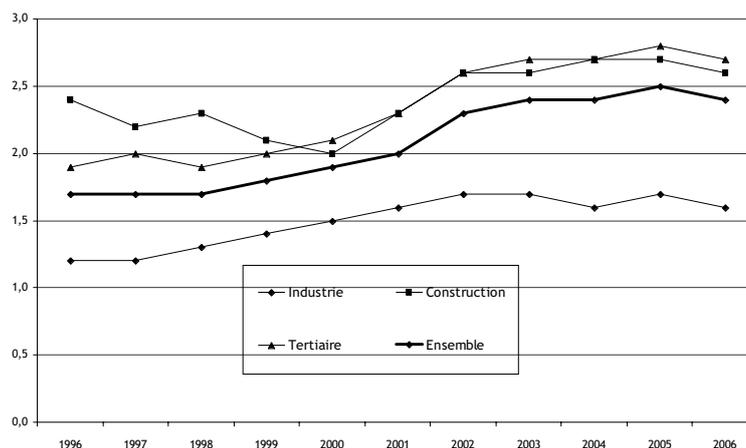


Source : DARES, DMMO/EMMO.

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.

Lecture : en 2006, dans l'industrie, le taux de licenciement économique dans les établissements de 10 salariés et plus est de 1,0 %.

Graphique 5
Évolution des sorties pour licenciement autre qu'économique par grands secteurs d'activité depuis 1996

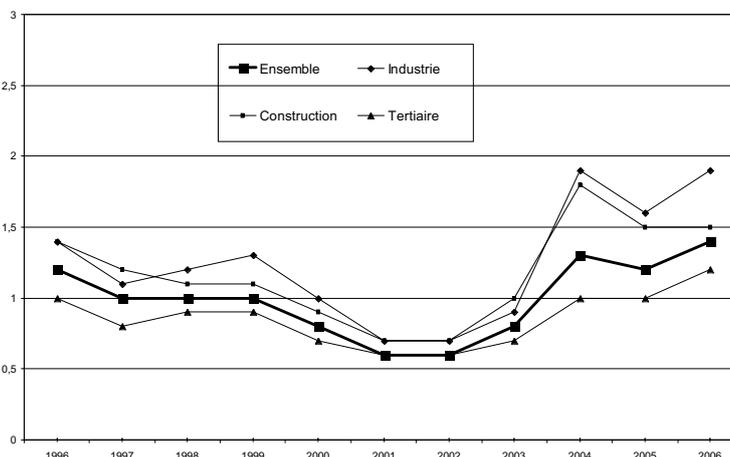


Source : DARES, DMMO/EMMO.

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.

Lecture : en 2006, dans l'industrie, le taux de licenciement autre qu'économique dans les établissements de 10 salariés et plus est de 1,6 %.

Graphique 6
Évolution des sorties pour motif de retraite par grands secteurs d'activité depuis 1996



Source : DARES, DMMO/EMMO.

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.

Lecture : en 2006, dans l'industrie, le taux de départ à la retraite est de 1,9 %.

Tableau 1
Mouvements de main-d'œuvre par secteur d'activité en 2005 et 2006
Taux pour 100 salariés présents en début d'année

Secteur d'activité (nomenclature NAF 36 postes)	2005		2006										
	Taux de rotation	Taux de rotation	Taux d'entrée A	Taux de sortie B	Taux d'évolution A-B	Taux d'entrée en CDI	Part des CDI dans les embauches	Taux de sortie pour fin de CDD	Taux de licenciement économique	Taux de licencie- ment autre qu'économique	Taux de démission	Taux de départ à la retraite	Taux de recours à l'intérim
Industries agricoles et alimentaires	38,2	37,9	37,4	38,3	-0,9	6,1	17,0	23,6	0,7	1,9	5,6	1,4	7,0
Biens de consommation	24,2	23,7	22,6	24,9	-2,3	6,0	28,7	12,3	1,5	2,1	3,4	1,6	5,2
Habillement, cuir	28,0	27,3	25,5	29,2	-3,8	6,0	25,1	15,3	2,9	2,0	3,6	1,7	2,2
Édition, imprimerie, reproduction	32,3	31,9	30,9	33,0	-2,1	6,8	23,9	19,1	1,2	2,4	3,9	1,8	2,7
Pharmacie, parfumerie, entretien	19,8	18,7	18,8	18,6	0,2	6,2	36,9	8,3	0,7	1,7	2,8	1,3	7,6
Équipements du foyer	18,1	18,3	16,2	20,4	-4,2	5,0	33,1	7,8	2,0	2,1	3,4	1,7	7,0
Industrie automobile	11,4	9,8	8,1	11,5	-3,4	2,9	43,3	3,3	0,6	1,2	1,6	2,7	8,7
Biens d'équipements	15,0	16,2	16,1	16,2	-0,1	6,7	47,2	4,8	1,0	1,5	3,6	1,8	7,3
Construction navale, aéronautique, ferroviaire	11,9	11,8	11,9	11,7	0,1	5,9	56,7	2,8	0,4	0,9	2,0	2,7	6,9
Équipements mécaniques	16,2	18,2	18,1	18,2	-0,1	7,3	44,2	5,9	0,9	1,7	4,4	1,7	8,1
Équipements électriques et électroniques	14,6	15,3	15,1	15,4	-0,2	6,0	48,4	4,2	1,5	1,4	3,1	1,4	6,1
Biens intermédiaires	15,2	16,4	15,6	17,1	-1,6	5,1	36,7	6,1	1,2	1,7	3,0	2,1	8,0
Production de produits minéraux	13,6	15,0	14,3	15,6	-1,4	5,5	43,0	4,7	1,1	1,7	3,0	2,5	7,5
Industrie textile	18,2	20,8	19,1	22,6	-3,4	4,5	26,2	9,8	3,4	1,9	2,6	1,8	4,6
Industrie du bois et du papier	15,7	16,6	15,6	17,6	-2,0	4,7	32,9	6,7	1,4	1,9	3,1	1,9	7,5
Chimie, caoutchouc, plastiques	14,8	15,6	14,7	16,5	-1,9	4,8	36,6	6,0	1,3	1,6	2,6	2,0	8,7
Metallurgie, transformation des métaux	15,1	16,5	15,8	17,3	-1,5	5,4	37,2	5,8	0,9	1,8	3,5	2,2	8,3
Composants électriques et électroniques	15,3	16,4	16,3	16,6	-0,3	5,0	38,2	5,7	1,1	1,3	2,5	1,8	8,4
Énergie	16,2	16,8	16,7	16,8	-0,1	4,5	48,9	2,9	0,1	0,6	1,6	1,5	2,7
Production de combustibles et carburants	9,6	10,9	8,9	12,8	-3,9	3,8	50,7	2,7	0,5	0,4	2,0	4,2	2,8
Eau, gaz, électricité	17,3	17,6	17,9	17,4	0,5	4,6	48,9	2,9	0,1	0,6	1,6	1,1	2,6
Construction	22,2	23,6	25,4	21,8	3,6	12,1	51,5	5,6	0,3	2,6	7,9	1,5	8,8
Commerce	45,3	45,4	45,2	45,6	-0,3	11,1	26,2	25,5	0,6	3,2	8,4	1,0	1,8
Commerce et réparation automobile	28,5	28,3	27,9	28,7	-0,7	11,2	43,9	10,2	0,6	2,8	7,9	1,4	1,0
Commerce de gros	34,4	34,3	33,9	34,8	-0,8	10,6	33,7	16,3	1,0	2,9	6,6	1,2	3,2
Commerce de détail, réparations	58,2	58,4	58,4	58,3	0,1	11,4	20,6	36,4	0,4	3,4	9,9	0,7	1,1
Transports	31,8	31,8	32,4	31,1	1,3	10,3	34,3	14,0	0,5	2,8	7,1	1,3	4,3
Activités financières	23,7	24,3	25,1	23,4	1,6	7,3	40,8	8,5	0,2	1,0	3,1	1,8	1,0
Activités immobilières	32,2	35,9	37,2	34,7	2,5	11,7	33,8	19,5	0,2	2,2	5,4	1,5	1,0
Services aux entreprises	53,9	55,4	56,7	54,1	2,5	16,0	31,3	29,6	0,5	3,6	8,9	1,1	1,9
Postes et télécommunications	37,4	39,3	37,3	41,3	-3,9	8,8	37,0	13,6	0,3	1,7	5,2	3,5	1,1
Conseil et assistance	36,5	36,7	38,2	35,1	3,1	15,3	45,0	15,4	0,5	2,6	8,5	0,8	2,2
Services opérationnels	83,1	85,1	86,8	83,5	3,3	19,1	23,6	52,4	0,5	5,4	10,6	0,9	2,1
Recherche et développement	24,0	27,4	27,9	26,9	1,0	7,6	31,4	13,7	0,5	1,2	3,8	1,6	1,0
Services aux particuliers	110,2	110,0	110,8	109,2	1,6	25,5	25,3	65,3	0,4	3,6	18,9	0,5	0,5
Hôtels et restaurants	105,8	106,6	107,7	105,4	2,3	31,5	31,6	57,0	0,4	4,1	23,1	0,4	0,8
Activités récréatives, culturelles et sportives	125,5	124,9	124,5	125,2	-0,7	13,3	12,2	88,9	0,5	2,5	10,2	0,5	0,4
Services personnels et domestiques	79,8	74,1	76,6	71,7	4,9	19,4	27,3	39,9	0,5	2,9	15,1	0,6	0,1
Éducation, santé, action sociale	69,0	73,4	74,5	72,3	2,2	8,1	11,2	59,2	0,2	1,3	6,0	1,3	0,6
Éducation	45,1	47,5	48,2	46,8	1,4	8,0	17,2	34,6	0,2	1,1	6,1	1,3	0,9
Santé et action sociale	72,0	76,6	77,7	75,4	2,3	8,1	10,7	62,2	0,2	1,3	6,0	1,3	0,5
Administrations	35,5	36,5	36,8	36,3	0,5	4,7	14,2	23,5	0,2	1,0	3,7	2,3	0,5
Activités d'administration publique	17,7	17,6	17,0	18,1	-1,1	2,7	18,2	10,2	0,0	0,4	1,5	3,0	0,4
Activités associatives et extra-territoriales	59,3	62,6	64,0	61,3	2,7	7,5	12,9	41,8	0,5	1,8	6,8	1,2	0,6
Industrie	19,3	19,7	19,0	20,4	-1,4	5,5	32,5	8,6	1,0	1,6	3,3	1,9	7,0
Construction	22,2	23,6	25,4	21,8	3,6	12,1	51,5	5,6	0,3	2,6	7,9	1,5	8,8
Transports, commerces, services	52,9	53,9	54,6	53,2	1,4	12,4	24,7	32,3	0,4	2,7	8,2	1,2	1,6
Ensemble	41,2	42,1	42,5	41,7	0,8	10,4	26,7	23,7	0,6	2,4	6,8	1,4	3,4

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.
Source : DARES, Dmno/Emmo.

sont plus faibles dans l'industrie (1,6 %) que dans la construction (2,6 %) et le tertiaire (2,7 %) (graphique 5).

Le taux de sortie pour départ en retraite avait fortement progressé en 2004, avec la mise en oeuvre des départs anticipés pour carrière longue prévus par la loi Fillon. Après un repli en 2005, le taux de sortie progresse à nouveau en 2006 : il atteint désormais 1,4 % pour l'ensemble des secteurs, contre 1,2 % en 2005, dépassant ainsi le niveau atteint en 2004 (graphique 6).

Références

- « La construction progresse en 2006 », Insee Première n° 1145, Juillet 2007.
- « Les services marchands en 2006 » : les nouvelles technologies portent la croissance » Insee Première, Juin 2007.

Gérard Loquet (Dares).

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- *la Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO)* : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- *l'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO)* : chaque trimestre, la Dares interroge par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire.

Du premier trimestre 1996 au quatrième trimestre 2000, la Dares a publié, à partir des deux sources, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. Depuis 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes.

Pour une année donnée, le **taux d'entrée** (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total des entrées (respectivement des sorties) de l'année à l'effectif de début d'année.

Le **taux de rotation** est la demi-somme des taux d'entrée et de sortie.

Le **taux d'évolution** est la différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie.

La **part des CDI dans les embauches** est définie comme le rapport entre les entrées en CDI (au sens strict) et la somme des entrées en CDI, CNE, ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées à des transferts entre établissements d'une même entreprise.

Le **taux de recours** à l'intérim est le rapport entre le nombre d'intérimaires divisé par la somme du nombre d'intérimaires et du nombre de salariés en fin d'année. Ces grandeurs sont calculées comme une moyenne des données trimestrielles corrigées des variations saisonnières. Les données trimestrielles sont estimées par la Dares en lien avec l'Insee et l'Unédic.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 124 €, CEE (TTC) 131 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 129,50 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 133,60 €, supplément avion rapide : 8,20 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.